



VILLE DU PRADET

## APPEL A CANDIDATURE :

### Groupe de musique pour concerts

### Mondial de la Moule 2023

#### I. Identification de l'organisme qui lance l'appel public à candidatures :

Mairie du Pradet, Hôtel de ville, Parc Cravéro, avenue 1ère DFL 83220 LE PRADET

#### Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

Mondial de la Moule 2023 – Vendredi 6, Samedi 7, et dimanche 8 octobre 2023

Nombre de personnes attendues : 30 000 personnes sur les trois jours

Lieu : Place Paul Flamenq et Place De Gaulle

#### II. Objet de l'appel :

Proposer au public des concerts et des groupes en déambulation. **Les concerts seront uniquement composés de groupe de musique « Live » entre 3 et 5 musiciens par groupe, les DJ et autres musiques électroniques ne sont pas admis.**

Le Répertoire Musical : Les Groupe doivent proposer uniquement des chansons et musiques dites « de reprise ». Le style musical des groupes doit être référencé dans la liste suivante : Rock / pop / pop-rock / années 80 / années 90 / musique actuelle / variété française et ou internationale.

Chaque groupe peut postuler à toutes les dates s'il le souhaite selon ses disponibilités auquel cas la commission se réserve le choix de la date définitive à laquelle le groupe se produira. L'acceptation des candidatures n'est valable que pour une seule représentation par groupe durant l'évènement.

#### III. Caractéristiques principales

##### **a) Les Concerts Live : Organisation**

##### **18h30 ouverture officielle de l'évènement par Monsieur le Maire et son équipe**

##### **Vendredi 6 octobre de 19h à 21h30** (1 groupe)

– INSTALLATION ET BALANCES : 17h00 à 18h00 (**ATTENTION INAUGURATION à 18h30**)

- Début du concert : 19h00

- Catering : 21h30

**21h30 – 22h00 : Changement de plateau**

##### **- Vendredi 6 octobre de 22h00 à 23h40** (1 groupe)

– INSTALLATION ET BALANCES : 16h00 à 17h00

- Début du concert : 22h00

- Catering : 20h – 20h45

##### **Samedi 7 octobre : MIDI - 11h00 – 12h30** (1 groupe)

– INSTALLATION ET BALANCES : 09h30 à 11h00

– Début du concert : 11h00

– Catering : 12h30

##### **- Samedi 7 octobre : SOIR - 1ère Partie / 18h30 – 21h00** (1 groupe) –

– INSTALLATION ET BALANCES : 17h30 – 18h30

- Début du concert : 18h30

- Catering : 21h00

**21h00 – 21h30 : Changement de plateau**

- **Samedi 7 octobre 2ème partie de 21h30 – 23h40** (1 groupe) –
- INSTALLATION ET BALANCES : 16h30 – 17h30
- Début du Concert : 21h30
- Catering : 20h00

**Dimanche 9 octobre de 11h30 à 13h30** – (1 groupe)

- INSTALLATION ET BALANCES : 10h – 11h30
- Début du Concert : 11h30 (démontage dans la foulée scène occupée à 14h00)
- Catering : 14h00

- **Dimanche 9 octobre de 18h30 à 20h40** (1 groupe)

- INSTALLATION ET BALANCES : 17h00 – 18h00
- Début du concert : 18h30
- Catering : Pas de repas, Boissons uniquement (fin de l'évènement après le concert)

#### IV. Détails techniques

##### **a) Les Concerts Live**

###### **Caractéristique de la scène : Taille 6 X 4 Mètres position basse**

**Technique** : Un ingénieur du son sera à disposition des musiciens pour les installer et réaliser les balances avant la production sur scène du groupe. **Les groupes s'engagent à être présents aux horaires correspondants dans le paragraphe précédent.**

Les groupes s'engagent à venir avec l'ensemble de leur Backline (leurs instruments et l'ensemble du câblage nécessaire au bon fonctionnement des instruments utilisés par le groupe).

La ville du Pradet via son prestataire fournira pour chacun des groupes : Lumières, retours scène, pack micros et pieds micro selon la fiche de demande fournie par le groupe et l'annexe 1, sonorisation en Multidiffusion du concert sur les deux places.

**Aucun matériel de sonorisation non déclaré sur la fiche annexe N°1 ne pourra être mis à disposition du groupe le jour J.**

**Catering** : La ville du Pradet fournit à chaque groupe de l'eau et un repas par musicien, en cas d'allergie, d'intolérance ou de régimes spéciaux merci de l'indiquer obligatoirement dans votre dossier.

**Budget alloué MAXIMUM à chaque concert : 1000.00 € (Catering compris)**

## V. Documents à fournir :

- Une lettre de candidature signée par la personne habilitée à engager le groupe en y intégrant :
  - le détail de la composition du groupe
  - le détail du répertoire musical proposé
  - la date de production choisie par le groupe (plusieurs choix possibles)
- Un devis
- Une fiche technique détaillée
- Une photo du Groupe
- Un plan de scène
- Un extrait de chanson / musique via un lien youtube / facebook / Instagram etc ..
- L'annexe N°1 (hors déambulations)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile valide
- **La liste des œuvres diffusées pour déclaration de la ville à la Sacem**

Les candidats seront notés sur 20 points selon les critères énoncés ci-dessous :

### 1) Critères techniques (10 points)

- Sous-critère : Dossier complet, fiche technique détaillée, plan scène (3 points)
- Sous-critère : Prix (7 points)

### 2) Critère artistique : (10 points)

- Sous-critère : qualité du Groupe jugée par le lien vidéo (8 points)
- Sous-critère : qualité esthétique de l'intervention (2 points)

## VII. Envoi des dossiers

Les dossiers devront être envoyés par e-mail ou par courrier aux adresses suivantes :

Hôtel de ville - parc Cravéro – Cabinet du Maire – 83220 LE PRADET

[cabinet-elus@le-pradet.fr](mailto:cabinet-elus@le-pradet.fr)

Mairie du Pradet, Hôtel de ville Parc Cravéro Service cabinet du Maire 83220 Le Pradet

Date de publication du présent avis : **Mardi 25/07/2023**

**Date limite de retour des dossiers : Vendredi 18/08/2023 à 17h00**

**ANNEXE N°1 : FICHE TECHNIQUE CONSOLE Groupe de musique (hors déambulation)  
Mondial de la Moule 2023**

**Nom du groupe :** ..... **Nbre de membre du groupe :** .....

**Nombre de retours souhaité :** .....

<b>PATCH</b>	<b>INSTRUMENT</b>	<b>MICRO (par ordre de préférence)</b>	<b>Pied Micro</b>	<b>Insert</b>	<b>Nom du Musicien</b>	<b>Circuit retour</b>
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						